

Alerte gilets pare-balles obsolètes à la DPMP et PM

URGENCE PRÉVENTION

La **CFTC** utilise son droit d'alerte pour qu'un point soit fait sans attendre sur le **renouvellement des équipements de protection pare-balles**.

Les agents doivent être informés sur l'efficacité et la date de péremption de leurs équipements de protection. Un suivi administratif et un renouvellement efficace doit être prévu.

Il doit être précisé si les plaques des gilets offrent une double protection pare-balles et pare-lames. Si ce n'est pas le cas, il faut doter les agents de blousons pare-lames.

Certaines plaques ne s'adaptent pas aux gilets tactiques, ce qui oblige les agents à multiplier les couches de vêtements : gilet pare-balle + blouson + gilet tactique...

Il faut doter tous les agents des gilets tactiques avec plaques intégrées, et rappeler tous les anciens modèles (certains sont de 2015).

Nous précisons que le gilet tactique constitue aussi un progrès en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) car il permet de mieux répartir le poids de l'équipement.

INADMISSIBLE À LA MAIRIE DE PARIS !

Contrairement à d'autres forces de sécurité intérieure, **il n'existe pas à la Ville de Paris de plaques adaptées à la morphologie féminine à la DPMP/PM !**

La **CFTC** rappelle qu'il en va de la responsabilité de l'employeur d'assurer la santé physique et mentale de ses agentes et agents.

Il faut mandater des experts pour vérifier ces points cruciaux pouvant s'avérer vitaux pour la protection des agents.

Dans le contexte actuel très dangereux pour les missions de Police et de sécurité :

La **CFTC** demande d'urgence une bombe lacrymogène de + de 100 ml à titre individuel pour tous les agents ayant les agréments, et une bombe de - de 100 ml pour les agents sans agrément n'en étant pas dotés.

La **CFTC** rappelle aussi son engagement sans faille pour le rétablissement de l'entraînement physique aux GTPI (gestes techniques de première intervention) dans toutes les divisions.

Cet ensemble de préconisations est le minimum à réaliser d'urgence ! La CFTC fera une déclaration liminaire à la prochaine FS-SSCT centrale en ce sens.

**La CFTC toujours en première ligne
pour la protection des agents**